

Fiche n°3
PEUPLERAIES

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Peupleraies avec sous étage de mégaphorbiaies (code corine biotopes : 83.3211)

Peupleraies avec sous étage de frênaies-ormaises (code corine biotopes : 83.3212)

PHOTO

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1356 : Vison d'Europe (espèce prioritaire)

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

En phase de plantation :

1. Planter selon une densité maximale de plantation de 204 arbres/ha.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la densité de plantation.
2. Préserver une bande de 5 m non plantée de peupliers en bordure de cours d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la bande de 5 m.
3. Ne pas travailler le sol avant la plantation : pratiquer une fauche ou un broyage sans labour avant la plantation.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travail du sol avant la plantation.
4. Pratiquer des plantations par surfaces unitaires de moins de 3 ha, séparées par des bandes boisées (taillis de frênes).
Point de contrôle : Contrôle sur place des surfaces unitaires de plantations.

En phase d'entretien :

5. Limiter la fertilisation du sol aux plantations de mauvais démarrage, jusqu'à la 3^{ème} année.
Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques de fertilisation.
6. Limiter le désherbage chimique à 1 m² autour du pied de l'arbre ou sur la ligne de plantation (sur 1 m de large) et uniquement les deux premières années.
Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques de désherbage.
7. Ne pas effectuer de fertilisation et de traitement phytocide dans les 10 m en bordure de cours d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place des pratiques.
8. Ne pas effectuer d'intervention sylvicole en période de reproduction de la faune (début mars à mi-juillet).

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect des périodes de travaux.

9. Effectuer un entretien minimal du sous étage afin de laisser se développer une végétation herbacée (prairie humide ou mégaphorbiaie), ou arbustive (sous étage de frênes), dès lors que le dernier élagage est terminé : pour les sous-étages de mégaphorbiaies, fauche ou broyage de l'ensemble de la parcelle tous les 3 ans en moyenne ; pour les sous-étages de frênes, broyage d'entretien le long de la ligne de plantation uniquement.

Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités d'entretien.

En phase d'exploitation :

10. Réaliser l'exploitation en dehors de la période de reproduction de la faune (1^{er} mars au 15 juillet) et par temps sec.

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect des périodes de travaux.

11. Utiliser uniquement les chemins existants.

Point de contrôle : Contrôle sur place de la seule utilisation des chemins existants.

RECOMMANDATIONS

1. Réserver 30% de la surface plantée de peupliers pour une plantation à « vocation environnementale » : régénération spontanée de frênes, végétation ouverte (prairie humide, mégaphorbiaie).
2. Eviter les travaux au mois de février, début de saison de reproduction des amphibiens et des oiseaux).
3. Favoriser à l'échelle de la propriété forestière une mosaïque de peupleraies d'âges et/ou de cultivars différents.